

# **Loi santé : entretien Jean-Luc Baron (CME)**

**La Conférence nationale des présidents de Commissions Médicales d'Établissements (CME) de l'hospitalisation privée soutient le mouvement de grève des médecins libéraux de fin d'année. Que signifie exactement ce « soutien » ?**

**377 - Jean-Luc Baron.** Cela signifie très clairement que la Conférence des présidents de CME appelle les médecins qui exercent dans les établissements privés à cesser leur activité entre le 24 et le 31 décembre prochain, en se laissant réquisitionner, bien sûr, pour les urgences et en maternité. Les CME étant garantes de la qualité et de la sécurité des soins des patients, il ne saurait en être autrement. Nous soutenons également le mouvement de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) de janvier prochain, mais le mouvement des médecins est celui de fin décembre.

**Quelles mesures du projet de loi de santé motivent principalement votre opposition à ce texte et votre décision de faire grève ?**

**J-L. B.** En premier lieu, les conditions imposées aux établissements privés pour participer au service public hospitalier. Tel que le texte est écrit, et malgré les tentatives du Gouvernement pour rassurer oralement ce secteur, il est inacceptable. Nous ne pouvons pas accepter qu'on impose aux praticiens exerçant en établissements privés d'effectuer la totalité de leur activité en secteur 1, sans même tenir compte du Contrat d'Accès aux Soins (CAS) auquel un grand nombre de médecins a adhéré et compte tenu que les missions de service public dans les établissements privés sont assurées aux tarifs opposables. Les médecins qui travaillent au sein des CME bénévolement ne le feront plus dans ces conditions. L'autre point du projet de loi a trait aux installations régulées par les ARS auxquelles sont donnés les pleins pouvoirs. Nous travaillons en équipe : si demain, on nous refuse d'embaucher un confrère sous je ne sais quel prétexte de planification, comment pourrions-nous travailler ?

**Le report de l'examen du projet de loi et les tentatives d'apaisement de Marisol Touraine ne vous font-ils pas entrevoir une négociation possible ?**

**J-L. B.** Absolument pas. La Conférence nationale des présidents de CME a rencontré la ministre en mars dernier pour lui faire part de ses vœux. Le projet de loi tel que nous le connaissons aujourd'hui devait déjà être écrit, et depuis, rien n'a changé d'un iota. Du côté du ministère de la Santé, c'est autisme le plus complet ! Le mouvement unitaire de contestation et la mobilisation sur le terrain n'ont donc rien d'étonnant.